

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 19 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.JUG,E M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 2 ) :**

M.PREHER donne pouvoir à M.ABELIN  
Mme MOREAU donne pouvoir à M.TREMBLAIS

**EXCUSES ( 4 ) :** M.PICHON, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.HENEAU

**Secrétaire de séance :** M.BARBOT

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Musée de Châtellerault : réaménagement des collections et travaux d'accessibilité – Validation de l'avant projet définitif et du plan de financement**

*Dans le cadre de l'opération de réaménagement de la Manufacture et de ses abords, et de la volonté de faire de ce site un pôle culturel, patrimonial et touristique attractif, le musée AutoMotoVélo va faire l'objet d'une réhabilitation. Celle ci permettra de mettre en avant deux collections emblématiques de notre territoire : l'histoire industrielle liée à la Manufacture d'armes d'une part, et le célèbre Cabaret du Chat Noir de l'enfant du pays Rodolphe Salis d'autre part.*

*Ces travaux de réaménagement des collections engendreront par la même occasion la mise en accessibilité du 1<sup>er</sup> étage du musée avec la création d'un ascenseur permettant d'accéder à une salle de plus de 400 m<sup>2</sup> qui pourra servir notamment pour des expositions temporaires, ou encore des moments de convivialité.*

*Il convient maintenant de valider l'avant projet définitif présenté le 25 janvier 2019, ainsi que le plan de financement de ce réaménagement des collections et des travaux d'accessibilité du musée.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 19 novembre 2018, relative à l'intérêt communautaire et particulièrement à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire.

**CONSIDERANT** que le réaménagement des collections et les travaux d'accessibilité sont essentiels pour le développement du musée et permettre à cet équipement de contribuer à l'attractivité du site et donc du territoire.

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du bureau prise par délégation

du 4 février 2019

n°6

page 2/2

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'adopter l'avant projet définitif présenté par le maître d'œuvre au comité de pilotage réuni en séance du 25 janvier 2019 pour un montant de 784 920 € TTC.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés de travaux pour les 8 lots suivants

N° LOT	INTITULE
1	Démolitions – Gros oeuvre
2	Menuiseries métalliques – Serrurerie - Occultation
3	Menuiseries intérieures – Ouvrages plaques de plâtre – Plafonds suspendus
4	Peinture – Revêtements de sols
5	Chauffage – Ventilation – Climatisation – Plomberie - Sanitaires
6	Courants forts et faibles
7	Ascenseur panoramique
8	Muséographie
9	Retrait amiante et plomb

- De valider le plan de financement suivant :

Dépenses	Recettes
795 276 € TTC	- Département : 150 000 € TTC
	- Grand Châtellerault : 634 920 € TTC
	<b>TOTAL : 784 920 € TTC</b>

- d'autoriser le Président, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

### UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 6/02/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER